

Conseillers en exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 6
Absents non représentés : 2

DÉPARTEMENT
CALVADOS
ARRONDISSEMENT
CAEN
CANTON
TROARN

Envoyé en préfecture le 30/09/2024

Reçu en préfecture le 30/09/2024

Publié le 30/09/2024

ID : 014-211407127-20240924-01CM2024037-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24/09/2024**

Référence de la délibération : 01-CM-2024-037

Date de convocation du CM : 18/09/2024

**DÉLIBÉRATION
SÉANCE DU 24/09/2024**

01-CM-2024-037 – Présentation du Rapport Social Unique (RSU)

Vu la loi du 6 août 2019 de Transformation de la Fonction Publique, et notamment l'article 5 instaurant l'obligation pour les collectivités locales d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU),

Vu le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au RSU dans la fonction publique,

Vu le Comité Technique du 6 septembre 2024,

Vu la Commission Finances, Personnel et Administration générale du 12 septembre 2024.

Considérant que ce rapport doit être réalisé chaque année, permettant de dresser un bilan des ressources humaines des collectivités et d'apprécier la situation à la lumière des données sociales,

Considérant que le RSU s'articule autour de 10 thématiques (emploi, recrutement, parcours professionnels, formation, rémunérations, santé et la sécurité au travail, organisation du travail et l'amélioration des conditions et de la qualité de vie au travail, action sociale et la protection sociale, dialogue social, discipline),

Considérant que le RSU rassemble les données à partir desquelles sont établies les Lignes Directrices de Gestion,

Le Conseil Municipal,

Article 1 : **PREND ACTE** de l'élaboration du Rapport Social Unique (RSU) de la commune pour l'année 2023.

Article 2 : Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Monsieur le Préfet,
- Monsieur le Comptable public,
- Monsieur le Président du Centre de Gestion du Calvados.

Le Maire,

Christian Le Bas

